RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

ARRÊTÉ

portant nomination à la Commission nationale compétente pour l'évaluation des demandes de primes d'encadrement doctoral et de recherche

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le décret n° 93-596 du 26 mars 1993 instituant une prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2015 modifié relatif à l'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche instituée par le décret n° 93-596 du 26 mars 1993;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2021 portant nomination à la Commission nationale compétente pour l'évaluation des demandes de primes d'encadrement doctoral et de recherche,

ARRÊTE

Article 1er

M. Alain BOUCHEREAU, professeur à l'Université de Rennes 1, est nommé, au titre des personnalités qualifiées, membre de la Commission nationale compétente pour l'évaluation des demandes de primes d'encadrement doctoral et de recherche en remplacement de Mme Servane LEMAUVIEL-LAVENANT.

Article 2

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé de l'agriculture.

Fait à Paris, le - 4 NOV. 2021

Pour le Ministre et par délégation :

La Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche,

Valérie BADUEL